

Image not found or type unknown



13ème mois dans l'immobilier

Par **SEVERIC**, le **14/01/2009** à **15:31**

Bonjour,

Je souhaiterais avoir confirmation d'un point concernant l'attribution du 13ème mois au sein de la convention collective de l'immobilier.

Dans l'article 43 il est stipulé que tous les employés en y droit au prorata du temps passé dans l'entreprise. Par conséquent, je souhaiterais savoir si c'est valable pour le personnel employé en CDD (remplacement congé maternité). Merci d'avance pour votre réponse.